

APPEL A PROJET 2024

# "KARUBBEAN" *Mobility 3*

## LE RECTORAT DE GUADELOUPE LANCE « KARUBBEAN » *Mobility 3*

Fort du succès des premières éditions, la DRAREIC\* renouvelle son appel à projet en faveur de la mobilité des élèves du 1er et 2nd degré dans la Caraïbe.

Karubbean mobility 3 s'inscrit dans le cadre du Guichet Unique de la Mobilité Académique (GUMA), et, par le Rectorat, bénéficie des financements du fonds d'échanges à but éducatif, culturel ou sportif (FEBECS).

## UN APPEL À PROJET EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ DES SCOLAIRES VERS LA CARAÏBE !

Ouvert jusqu'au  
31 mai 2024

## "KARUBBEAN" POUR QUELS PROJETS? *Mobility 3*

Pour cette 3ème édition, Karubbean mobility 3 porte **une attention particulière aux projets de mobilité portés par les îles de l'archipel (Les Saintes, Marie-Galante, la Désirade)** et les îles du Nord (Saint-Martin, Saint-Barthélemy)

Comme pour les éditions précédentes, Karubbean mobility 3 accompagne également les projets de mobilité au sein du bassin Caraibéen (petite et grande Caraïbe) selon qu'ils répondent aux critères d'éligibilité communiqués.

# "KARUBBEAN" *Mobility 3* DECRYPTAGE...

## 1. A QUI S'ADRESSE « KARUBBEAN » ? *Mobility 3*

Peuvent déposer un dossier de candidature :

- Les établissements scolaires du 1er et du 2nd degré, publics et privés sous contrat
- Les associations de jeunes

## 2. QUEL TYPE DE PROJET PEUT CANDIDATER À « KARUBBEAN » ? *Mobility 3*

SEULS SERONT RETENUS:

- Les projets de mobilité hors temps scolaire
- Les mobilités qui auront lieu pendant l'année civile de l'obtention de la subvention
- Les mobilités au sein de l'archipel guadeloupéen et vers les îles du nord (Saint-Martin et Saint-Barthélemy)
- Les mobilités au sein du bassin caraibéen

# "KARUBBEAN" *Mobility 3*

MET L'ACCENT SUR  
LES PROJETS RELEVANT DES THÉMATIQUES SUIVANTES:

- \* L'INCLUSION SOCIALE DES ELÈVES
- \* LA PROMOTION ET LE PARTAGE DES RICHESSES DE LA CARAÏBE



Cadres de référence :

- Circulaire du 19 septembre 2014 portant mise en œuvre du fonds d'échanges à but éducatif, culturel ou sportif (FEBECS)
- Dossier de mobilité pour le 1er degré
- Note d'information relative au GUMA
- Critères de sélection du GUMA
- Dossiers GUMA Collège et Lycée + annexes
- Cerfa demande de subvention pour les associations

# "KARUBBEAN" *Mobility 3*

## 3. QUELLES DÉPENSES SONT ÉLIGIBLES À « KARUBBEAN » ? *Mobility 3*

### LES FRAIS DE TRANSPORT ET DE TRANSFERT

VOTRE DOSSIER DEVRA  
IMPÉRATIVEMENT COMPORTER LES  
DEVIS TRANSPORT  
(BATEAU/AVION) ET TRANSFERT  
(BUS/TRAIN...)

## « KARUBBEAN » *Mobility 3*

Prévoit la prise en charge des frais de transport totale ou partielle  
-au titre du FEBCS-  
sous réserve:  
de l'enveloppe disponible  
du coût total du projet  
du nombre de dossiers éligibles reçus

## 4. POUR QUEL MONTANT DE SUBVENTION DU RECTORAT ?



# "KARUBBEAN" *Mobility 3* COMMENT CANDIDATER ?

## VOUS ÊTES UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ?

## VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION ?

- Rapprochez-vous du Rectorat pour  
retirer votre nouveau dossier GUMA  
(Guichet Unique de Mobilité  
Académique).

- Télécharger le fichier cerfa  
« demande de subvention pour une  
association »  
<https://www.documentissime.fr/formulaires/telecharger/12156-03.pdf>

## RETOURNEZ VOS CANDIDATURES

À

[CE.DRAREIC@AC-GUADELOUPE.FR](mailto:CE.DRAREIC@AC-GUADELOUPE.FR)

AU PLUS TARD

À vos marques,  
prêts, partez !

**LE VENDREDI 31 MAI 2024**

Tous les dossiers feront l'objet d'une instruction par le Rectorat (DRAREIC).  
Pour les projets des établissements du 1er degré (3ème cycle) et 2nd degré,

vos dossiers seront également transmis à la collectivité compétente  
pour complément éventuel de subvention,  
dans le cadre des commission GUMA.